Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260520-2026053CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 053

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 31
Votants : 31

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 13 mai 2026 **Date d'affichage : 13 mai 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, M. JONNET, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme POIRIER, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : M. LAURENT (pouvoir M. le Maire), Mme PETITCOLLOT (pouvoir M. GUILLOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marion LE GLEAU DECKMYN

CONVENTION CADRE ENTRE LA COMMUNE DE CESSON-SEVIGNE ET SON CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Entendu l'exposé de Mme l'adjointe à l'Action sociale et aux solidarités
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Considérant que les grandes thématiques de la collaboration sont : les locaux, les missions confiées au CCAS par la Ville ainsi que les relations fonctionnelles (informatique, communication, services techniques, ressources humaines, gestion financière et commande publique) et financières entre les deux entités,
Considérant l'intérêt d'organiser et de formaliser la collaboration entre les deux entités qui œuvrent pour le même territoire,
Considérant la nécessité de mettre à jour la convention approuvée par délibération en date du 13 novembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention entre la Ville de Cesson-Sévigné et le CCAS de Cesson-Sévigné.
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention, au nom et pour le compte de la commune.

Publié et affiché le 28 mai 2026